



## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### SÉANCE DU 05/05/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 5 mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Charvieu-Chavagneux se sont réunis à 18h00 au gymnase David Douillet, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 avril 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

•Monsieur **Gérard DEZEMPTE** •Madame **Nathalie GARSI** •Monsieur **Frédéric CERVERA** •Madame **Katia SERRANO** •Monsieur **Fabien GAUTHIER** •Madame **Naïra GRIGORIAN** •Monsieur **Jean-François RODRIGUEZ** •Madame **Sandrine POZZOBON-MAITRE** •Monsieur **Jonathan BEL** •Monsieur **Yves COQUARD** •Monsieur **René LASSELIN** •Monsieur **Pierre DANIELIDES** •Monsieur **Jean-Luc ZULIANI** •Madame **Françoise MULLER** •Madame **Karine BERNARD** •Monsieur **Frédéric BOYER** •Monsieur **Jean-Michel CHOUVIER** •Madame **Jeannine FAILLA** •Monsieur **Mamadou DISSA** •Madame **Fouzia ZAHAR** •Madame **Sabrina ANDREVON**

#### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

•Madame **Anne-Claude COLIN** par Monsieur **Gérard DEZEMPTE**  
•Monsieur **Marc LAPORTE** par Madame **Nathalie GARSI**  
•Madame **Annick GALLEGO** par Monsieur **Frédéric CERVERA**  
•Madame **Elizabete EBRÜSÜM** par Madame **Katia SERRANO**  
•Madame **Audrey SEQUEIRA** par Monsieur **Fabien GAUTHIER**  
•Madame **Alisson JACQUEMIN** par Madame **Naïra GRIGORIAN**  
•Monsieur **Jérôme JOANNON** par Monsieur **Mamadou DISSA**  
•Monsieur **Pierre FOUQUET** par Madame **Fouzia ZAHAR**

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h00 et invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance. L'assemblée, par vote à main levée, désigne à l'**unanimité** Madame **Nathalie GARSI**, pour assurer cette fonction.

Monsieur le Maire propose l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : « Personnel municipal et fonctionnement des services dans le cadre de la crise sanitaire ». Cette proposition est approuvée à l'**unanimité**.

### **1. Cession d'une parcelle de terrain à la Mutuelle Française de l'Isère**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de cession d'une parcelle de 1 hectare environ à détacher de l'emprise foncière dite Parc Bernascon, à la Mutualité Française de l'Isère (MFI)
- d'approuver le principe de cette vente pour une valeur de 1 euro symbolique, considérant l'intérêt général de cette activité et de son maintien sur la Commune
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce, de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

### **2. Route des Perves – Création d'une liaison douce**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de la création d'une liaison douce telle que présentée dans le rapport du Maire afin de relier le Sud au Nord de la Commune et du portage de l'opération par un prestataire.
- de demander les subventions nécessaires à la réalisation de ce projet.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

### **3. Acquisition de parcelle C 93 – versement de l'indemnité d'éviction**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de confirmer l'acquisition de la parcelle C93 d'une superficie de 8 280 m<sup>2</sup> pour un montant de 15 000 €
- de fixer l'indemnité d'éviction de l'exploitant agricole à 0,60 € le m<sup>2</sup> soit 4 968 €
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

### **4. Signature d'une convention pour l'enlèvement des véhicules et la gestion de la fourrière de la ville de Charvieu-Chavagneux, avec les établissements Bourgoin Dépannage et Transports**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint, à signer la convention pour l'enlèvement des véhicules et la gestion de la fourrière de la ville de Charvieu-Chavagneux, avec les établissements Bourgoin Dépannage et Transports, sis rue Louis Braille à Bourgoin-Jallieu, Gardien de fourrière agréé par la Préfecture de l'Isère.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.



## 5. Modification du tableau des emplois

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- d'approuver la création des emplois ci-après :

Nombre de postes	Temps de travail hebdomadaire	Dans le cadre d'emploi des
9	Temps complet	Adjoint technique
1	Temps non complet (26.50h/sem)	Adjoint technique
1	Temps non complet (17.50h/sem)	Adjoint technique

- d'autoriser le pourvoi de ces postes par des agents titulaires, ou à défaut contractuels.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants.

## 6. Installation d'un dispositif d'arrosage sur le terrain d'honneur du Stade Just Fontaine – Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à adresser à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football, *via* le District de Football de l'Isère, une demande d'avis préalable en vue de l'attribution par la Fédération Française de Football d'une subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur sur la saison 2021-2022.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## 7. Budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS – Affectation des résultats 2020 au compte administratif 2021 de la Ville

Concernant le budget annexe de la REGIE DES TRANSPORTS, le Conseil Municipal autorise et demande au comptable public, à l'**unanimité**, l'affectation des résultats d'investissement au chapitre 001 (113 152,12 €) et les résultats de fonctionnement au chapitre 002 (33 587,91 €) au compte administratif 2021 de la Ville.

## 8. COTNI (Comité Organisation Tour Nord Isère) – Alpes Isère Tour – Contrat de partenariat

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le contrat de partenariat entre le COTNI et la ville de Charvieu-Chavagneux,
- d'approuver le versement de la subvention de 35 000 € prévue au présent contrat,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de partenariat, lequel restera annexé à la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.



**9. Attribution d'une subvention exceptionnelle 2021 au Centre éducatif Camille Veyron**

Le Conseil Municipal a décidé de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Centre éducatif Camille Veyron, scolarisant des élèves de la Commune en 2020.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

**10. Information sur le projet d'amélioration de la desserte du bassin de mobilité de Pont-de-Chéruy/Charvieu-Chavagneux/Crémieu**

Suite à la délibération n°2021-V-017 adoptée lors de la séance précédente, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet d'amélioration de la desserte du bassin de mobilité de Pont-de-Chéruy/Charvieu-Chavagneux/Crémieu.

Le Conseil Municipal en **prend acte**.

**11. Acquisition des parcelles AC 3, AC 106 et AC 107**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'acquérir les parcelles AC3, AC106 et AC107 appartenant à Monsieur Claude GHEZ DE CASTELNUOVO pour un montant de 30 000 €, en sus de tous les frais annexes
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette acquisition
- de dire que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**.

**12. AJOUT - Personnel municipal et fonctionnement des services dans le cadre de la crise sanitaire**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une prime exceptionnelle de 50 € (cinquante euros) à chaque agent qui ira se faire vacciner dans un délai de 3 mois, cette mesure s'appliquant à tous les agents communaux.
- d'octroyer un jour de congé payé exceptionnel aux agents qui se seront faits vacciner dans ce cadre.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La proposition est adoptée à l'**unanimité**, soit 28 voix, Madame Sabrina ANDREVON ayant quitté la séance avant la présentation de ce dossier et sa délibération.



Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les Conseillers Municipaux et lève la séance à 19h30.



Le Maire,

Gérard DEZEMPTÉ

Conseiller Départemental de l'Isère